

Animations commerciales en centre-ville - Avenant n° 2 à la convention du 11 mai 1999 - Subvention au Comité de Pilotage

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les Conseils Municipaux des 10 mai 1999 et 28 février 2000 ont autorisé M. le Maire à contractualiser avec le Comité de Pilotage des animations de centre-ville et à soutenir financièrement et sous forme de prestations les animations envisagées.

L'article 4.3 de la convention précise que le programme prévisionnel peut être modifié, après accord des parties.

C'est ainsi que deux opérations, qui font également l'objet d'une demande de soutien au titre du FISAC, sont envisagées :

- le salon des loisirs créatifs et de la distribution,
- le village Petit Père Noël.

Ces deux actions originales sont à même de caractériser la Capitale Régionale comme le pôle dynamique en terme d'animation commerciale, dont les retombées économiques se feront sentir tant chez les commerçants que chez les restaurateurs ou hôteliers.

Il est demandé à la Ville de soutenir ces actions pour un montant de 75 000 F.

Ces opérations non finalisées au moment de la signature de la convention initiale restent dans l'enveloppe inscrite au budget primitif de l'année 2000.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- signer l'avenant à la convention et les documents s'y rattachant,
- verser une subvention au Comité de Pilotage des animations du centre-ville de 75 000 F sur le compte 92.91.6574 code service 30200.

«M. CHRISTELLE : La nouvelle manifestation des salons de loisirs créatifs aura lieu du 27 octobre jusqu'au 2 novembre et est menée en partenariat avec les commerçants sédentaires et non sédentaires sous l'impulsion de M. JEANNERET qui représente une des associations. Effectivement c'est une nouvelle manifestation qu'on essaie de lancer sur Besançon en sachant qu'il y en avait quand même une il y a quelques années, c'était la foire des quatre saisons. C'est un petit peu copié là-dessus mais tout se passera sous un chapiteau et vous êtes invités à y venir nombreux.

Quant à la maison du Petit Père Noël, c'est une nouvelle manifestation pour Besançon. Il y a eu une première à Metz l'année dernière qui a accueilli 400 000 visiteurs.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que c'est que ce village ?

M. CHRISTELLE : Ce sont, à l'intérieur de chaque chalet, différents tableaux qui représentent certaines scènes de Noël. Il y aura au total douze chalets».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.